

**1 - PERSONNELS ET QUALIFICATIONS REQUISES  
POUR L'ENCADREMENT DES SORTIES SCOLAIRES**

encadrement de la vie quotidienne	<p align="center">maître de la classe (ou de l'école), ATSEM (si autorisation préalable du Maire), animateurs titulaires du BAFA (conseillé) mais aussi parents d'élèves, intervenants extérieurs, aides-éducateurs</p>
encadrement des activités d'EPS	<p align="center">maître de la classe (ou de l'école)</p>
	<p align="center">+ intervenants extérieurs <b>agréés par l'Inspecteur d'Académie</b> :</p> <p align="center">éducateurs sportifs titulaires du BEES correspondant à l'activité enseignée, y compris pour les disciplines dites "à risques" ainsi que les éducateurs sportifs stagiaires attestant d'un certificat de préqualification, sous l'autorité d'un tuteur.</p> <p align="center">ou</p> <p align="center">éducateurs sportifs titulaires du BEESAPT ou du DEUG STAPS sauf pour les activités "à risques" (sports de montagne, ski, escalade, alpinisme, spéléologie, activités aquatiques et subaquatiques, activités nautiques avec embarcation, tir à l'arc, vélo tout terrain sur terrain accidenté, sports équestres, sports de combat, hockey sur glace, cyclisme sur route)</p> <p align="center">ou</p> <p align="center">éducateurs sportifs titulaires de la fonction publique territoriale (qualifications spécifiques recommandées pour les activités "à risques")</p> <p align="center">ou</p> <p align="center">personnes titulaires d'un diplôme universitaire des STAPS - niveau licence minimum -</p>
	<p align="center">pour la natation, accompagnateurs bénévoles agréés</p>
encadrement des sorties en bateau et péniche	<p align="center">présence obligatoire d'un titulaire de l'attestation de formations aux premiers secours (AFPS) ou (BNPS) ou (BNS), membre de l'encadrement ou de l'équipage</p>